

## Les autorités au pied du mur

*La question du sort des éléments de l' AIS qui sont cantonnés dans certaines régions du pays pose un double problème.*

Celui de la gestion du sécuritaire sur la base des lois républicaines et le traitement sur le plan politique de ce qui reste de l'ex-FIS.

Sur le plan sécuritaire, la reddition de groupes entiers de l' AIS qui ont refusé de se rendre individuellement a créé un gros problème pour les autorités en charge de la question.

Le changement du rapport de forces après les élections présidentielles, les rivalités internes qui ont entraîné de véritables batailles pour le contrôle du butin de guerre et du leadership dans les actes terroristes et la pression des forces combinées aidées par les Patriotes ont amené les groupes armés qui se réclament de l' AIS à envisager l'arrêt de leur activité.

Des appels à la négociation de la part de leur chef, Madani Mezrag, ont été adressés au pouvoir dès 1995. Ce dernier a toujours opposé une fin de non-recevoir en niant le statut de «belligérants» aux terroristes de l' AIS.

La loi sur la *rahma* qui a donné de très bons résultats dans la lutte antiterroriste a constitué pour les autorités l'argument principal pour le traitement de la question. Trêve ou reddition ? C'est le débat qui dure maintenant depuis une année.

Alors que les dirigeants de l'ex-FIS et leurs alliés, y compris le leader du MSP, membre de la coalition gouvernementale, soutiennent que l' AIS a décrété une trêve, les autorités ont toujours soutenu le contraire quand il s'est agi d'expliquer les contacts qui ont eu lieu l'année passée. Dans la demande des Islamistes il fallait à la défaite sur le plan militaire, une voie de sortie honorable. La notion de trêve unilatérale a été choisie d'autant que les autorités ont refusé des négociations qui auraient abouti, selon le chef de l' AIS, à un cessez-

le-feu. Cette tactique permet ainsi aux Islamistes de se présenter comme des partisans de la paix dans la perspective d'une réhabilitation sur le plan politique. Sur le plan sécuritaire, il est très difficile d'établir un bilan. Mais toujours est-il que la reddition a amoindri la capacité de nuisance du terrorisme.

D'autant plus que des cas de collaboration ont permis aux services de sécurité de détruire des bases et de neutraliser des groupes qui appartiennent à d'autres factions, telles que le GIA, qui ne se reconnaissent plus dans l'ex-FIS.

Aux yeux de l'opinion, la présence de terroristes connus dans la ville représente un défi sur le plan moral. Les citoyens n'admettent pas que des criminels puissent circuler librement. Dans le cas où le repentir se présente individuellement, c'est ce qui s'est fait jusqu'à présent, il bénéficie des dispositions de la loi sur la *rahma*. Or les groupes de l' AIS qui sont cantonnés, aidés. Il est vrai par les conseils des politiques, semblent avoir mis les autorités au pied du mur. Le recoupement de différentes informations qui circulent à propos de leur cas laisse supposer qu'ils ont opté pour une pression en faveur d'une amnistie générale.

Cette dernière pourrait les réhabiliter, effacer leurs crimes et entrevoir la possibilité pour leurs dirigeants politiques de se redéployer et d'envisager une nouvelle carrière à travers un autre sigle.

Les Institutions comme la société ne sont pas préparées à ce cas de figure qui risque de s'avérer dangereux. Des sources crédibles ont confirmé que le règlement de ce problème se fera selon les lois en vigueur. Cette donnée confirme l'existence de pressions menées pour aboutir à une amnistie générale.

Toujours est-il que les tractations qui ont lieu actuellement pour la gestion de cette affaire vont déterminer en grande partie le statut qui sera dévolu à ce qui reste de l'ex-FIS dans l'échiquier politique.

LIES S.